

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :

**Avenant n°4 lot 2 –
curage/gros-œuvre du
marché de travaux pour
la réhabilitation du
Centre d'Art
Contemporain (CAC) « le
Creux de l'enfer »**

SEANCE DU MARDI 25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 19 février 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,
Pierre SUREDA, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Farida LAID,
Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Martine MUNOZ,
Monique MORENO à Hélène BOUDON,
Pepa CAENEN à Isabelle FUREGON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Thierry BARTHELEMY,

Secrétaire de séance :

Farida LAID

AVENANT N°4 LOT 2 – CURAGE/GROS-ŒUVRE DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN (CAC) « LE CREUX DE L'ENFER »

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique ;
- **Vu** la délibération n°28 du Conseil Municipal du 20 septembre 2023 attribuant le Lot 2 Curage/Gros œuvre à l'entreprise SORAMA ;
- **Vu** les délibérations n°8 du Conseil Municipal du 09 avril 2024, n°27 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 et n°39 du Conseil Municipal du 17 septembre 2024 approuvant les avenants 1, 2 et 3 au Lot 2 Curage/Gros œuvre ;
- **Considérant** que l'exécution des travaux a fait naître des nécessités d'apporter des modifications et des adaptations au marché ;
- **Considérant** que pour ce lot n°2 – Curage/Gros d'œuvre, il faut opérer des adaptations à l'existant à la faveur de modifications intervenues lors des précédents avenants, que ces adaptations consistent en une part moins-value et en une autre de plus-value,
- **Considérant** que s'agissant de la part de moins-value, le montant s'élève 23 401,90 euros HT et porte sur des ouvrages non réalisés ou réalisés autrement suite aux précédents avenants comme par exemple des modifications d'ouverture au niveau du R-1 avec reprise de voute et de jambages, des travaux sur les élévations verticales, notamment des empochements pour renforcer le plancher existant ou la pose de poutres métalliques de type HEA sous le plancher en béton ;
- **Considérant** que concernant les travaux en plus-value, il s'agit de travaux de carottage des planchers ou des murs aux R-1, R-2 et rez-de-chaussée, de coulage de béton au niveau des fondations suite aux études de sols, que ces travaux nécessitent le maintien prolongé de la cabane de chantier, que le montant de ces prestations supplémentaires est de 31 055,40 euros HT ;
- **Considérant** que le différentiel entre la plus-value et la moins-value est de 7 653,50 euros HT ;
- **Considérant** qu'il faut donc conclure un avenant 4 avec le titulaire du Lot n°2 Curage/Gros œuvre pour un montant de 7 653,50 euros HT ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 24 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Farida LAID) :

- **Approuve** l'avenant n°4 au Lot 2 – Curage/Gros œuvre avec l'entreprise SORAMA d'un montant de 7 653,50 euros HT portant le montant du marché à 443 810,89 euros HT ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Farida LAID



Le Maire



Stéphane RODIER